



Si vous souhaitez être hospitalisé dans une chambre particulière, vous devez en faire la demande lors de votre pré-admission.

Le supplément de chambre individuelle est facturable du jour d'entrée au jour de sortie inclus.

La demande doit être retournée datée et signée au pôle administratif avant votre entrée en hospitalisation.

Selon les disponibilités dans les services, vous pourrez bénéficier d'une chambre particulière.

C'est uniquement au moment de votre arrivée que nous pourrons répondre favorablement ou non à votre demande.

Merci de votre compréhension.

La Direction

Je, soussigné(e) :

NOM de Naissance : NOM d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Date prévisionnelle d'hospitalisation :

Dans le cas où une chambre particulière pourrait m'être attribuée au moment de mon hospitalisation, j'accepte de séjourner en chambre individuelle au prix de 45 € la nuitée en hospitalisation complète.

Signature :